

AMAP Les patissons du Montois

Engagement volailles de janvier-Décembre 2025

Le présent contrat d'abonnement est établi entre l'adhérent-e:

Adresse :

Courriel/tél. :

et L'agriculteur : Jean-Pierre ROCIPON, 22 rue du point du jour, 77171 Melz/Seine, Tél : 06 65 56 16 26, Courriel: jeanpierreroqiponbis@gmail.com, Siret : 341 365 732 00039

Site : <https://www.facebook.com/Le-chant-du-coq-de-Melz-349988665398413/>

1 Principes généraux extraits de la charte des AMAP

Pour l'adhérent-e,

- Appui à l'agriculture paysanne locale, en préfinançant la production.
- Solidarité avec le producteur dans les aléas de sa production.
- Participer aux distributions, communiquer ses réactions ou motifs d'insatisfaction.
- Venir chercher son panier, prévenir en cas d'absence.
- La production étant engagée lors de l'établissement du contrat, il est impossible de rembourser le paiement ou de reporter la distribution des volailles. Les volailles non retirées sont mises à disposition de la collectivité. Il est possible qu'une tierce personne les retire pour l'adhérent-e.

Pour le producteur,

- Production respectueuse de la nature. Fraîcheur et qualité des poulets « cou-nu pattes blanches ou cou-nu pattes jaunes » et pintades.
- Nourrissage varié et alimentation bio des volailles.
- Prendre en compte les remarques et les besoins des adhérents de l'AMAP.
- Production à taille humaine, respectant les normes salariales.
- Communication transparente et régulière sur les produits et la vie de la ferme. Proposition aux adhérent-e-s de l'AMAP d'au moins une visite pendant la période d'engagement.

2 Modalités de l'engagement sur les volailles

L'adhérent-e s'engage pour un nombre de 12 livraisons de poulets et/ou de pintades qui ont lieu une fois par mois, de janvier 2025 à décembre 2025 aux dates suivantes : **24 janvier / 21 février / 21 mars / 18 avril / 16 mai / 13 juin / 11 juillet / 05 septembre / 03 octobre / 31 octobre / 28 novembre / 12 décembre** durant la période d'engagement, certains aléas de production (climat, nourrissage...) peuvent entraîner des variations de poids de plus ou moins 350 g pour chacune des tailles proposées (1,7 ; 2,1 et 2,5 kg), que l'adhérent s'engage à accepter sans que cela ne modifie le prix fixé à l'avance (**11,00€/kg** poulet, **15,00€/kg** pintade).

3 Choix du prix et de la taille des volailles et référence du/des chèque(s)

Taille	Poulet ±1.7 kg	Poulet ±2,1 kg	Poulet ±2,5 kg	Pintade ±1,7 kg
Prix par volaille	18,70 €	23,10 €	27,50 €	25,50 €
Nbre de volailles commandées/mois				
TOTAL (pour 12 commandes) =				

**Livraison de 6 poulets et 6 pintades en alternance en débutant par le poulet.*

Le paiement se fait lors de l'engagement en **1, 3 ou 6 chèques** libellés à l'ordre de «**Jean-Pierre Rocipon**»,

N° du chèque					
Banque					
Montant					
Nom si ≠ adhérent					

Fait à _____, en 2 exemplaires
L'adhérent-e

le _____
L'agriculteur